

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Montréal, le 25 février 2021



Objet : Votre demande d'accès à l'information du 21 février 2021, précisée le 23 février 2021

Bonjour,

La présente fait référence à votre demande d'accès à l'information en objet, telle que précisée le 23 février 2021, qui visait à obtenir une confirmation des sommes allouées à la SODEC sur le 400 M\$ annoncé par le gouvernement le 1^{er} juin 2020 pour la relance économique du milieu culturel, avec précisions des programmes bonifiés par ces sommes et des nouveaux programmes d'aides créées liés à la relance culturelle.

Nous donnons suite à votre demande en vous fournissant l'information demandée, détaillée en annexe aux présentes. Pour tout complément d'information, vous pouvez communiquer avec la directrice des communications de notre société, Mme Johanne Morissette.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



La responsable de l'accès à l'information

Sophie Lizé
p. j. (1) Annexe

ANNEXE 1

Le gouvernement du Québec a annoncé le 1^{er} juin 2020 un Plan de relance économique du milieu culturel de près de 400 M\$. De ce montant global, pour la SODEC et les entreprises culturelles, cela représente :

- 99,7 M\$ de crédits additionnels pour développer de nouvelles mesures d'aide aux entreprises culturelles leur permettant de faire face à la pandémie ;
- 100 M\$ pour la création d'un programme d'aide aux entreprises - soutien temporaire au fonds de roulement-COVID-19, permettant d'octroyer des prêts à conditions avantageuses ;
- 52 M\$ d'augmentation des crédits de base 2020-2021 de la société. Ces crédits servent également à la relance économique du milieu culturel.

Le gouvernement du Québec a annoncé le 2 octobre 2020 l'octroi d'une aide financière additionnelle de 50 M\$ pour soutenir la diffusion de spectacles québécois dans le contexte de la crise sanitaire. De ce montant global, pour la SODEC et les entreprises culturelles, cela représente :

- 12,5 M\$ pour la création d'un programme d'aide temporaire à la représentation de spectacles de musique et de variétés.

Nouveaux programmes d'aide temporaires créés contribuant à la relance économique du milieu culturel :

- Aide aux initiatives innovantes, volet 2 temporaire : aide aux projets de relance culturelle
- Aide temporaire dans le secteur audiovisuel : volet 1 – Aide au maintien des capacités de production dans le secteur audiovisuel; volet 2 – Aide à l'interruption de tournage en raison de la COVID-19
- Aide temporaire aux lieux de diffusion (volet 1 – Aide aux lieux de diffusion et volet 2 – Aide à la programmation de spectacles de musique et de variétés)
- Aide à l'édition et la promotion, (volet temporaire – Aide à l'accompagnement éditorial)
- Aide temporaire à la représentation de spectacles de musique et de variétés

Augmentation des enveloppes budgétaires de programmes existants et/ou ajout de nouvelles dépenses admissibles et/ou rehaussement du plafond d'aide maximale

- Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition (volet 1 aide à l'édition et la promotion, volet 2 aide aux librairies, volet aide aux projets collectifs et événements)
- Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés (volets 1, 2, 3 et 4)
- Programme d'aide aux artisans et entreprises en métiers d'arts (volets 1, 2 et 3)
- Programme d'aide à la production (cinéma) volets 1, 2 et 3 et programme d'aide à la création émergente.
- Programme d'aide à la promotion et diffusion cinéma, volet 1.
- Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel (tous secteurs)

Certains programmes existants peuvent contribuer plus particulièrement à la relance culturelle, notamment :

- Programme d'aide au développement entrepreneurial;
- Programme d'aide aux initiatives innovantes (volet 1).

Tous les programmes sont disponibles sur le site internet de la SODEC au <https://sodec.gouv.qc.ca/>.